Image not found or type unknown

Facturation de frais de gestion aux associé d'une société civile

Par **hco91**, le **16/05/2022** à **13:49**

Bonjour, à tous

Je suis gérant d'une société civile de placement qui a pour objet la gestion de portefeuille de valeurs mobilères.

La société civile de placement est détenue par 3 société anonymes à hauteur de 80, 15 et 5% et intégrer un groupe TVA pour 2023.

La société civile de placement peut-elle refacturer les frais de gestion aux associés (avec ou sans TVA) ?

Y a-til un principe qui l'interdirait ?

Bien à vous,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés